



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

service sanitaire

Question au Gouvernement n° 654

Texte de la question

SERVICE SANITAIRE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, pour le groupe La République en marche.

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe. Madame la ministre des solidarités et de la santé, vous avez présenté, lundi 26 février, le service sanitaire obligatoire. La Stratégie nationale de santé 2018-2022 priorise la promotion de la santé, en particulier la prévention dans tous les milieux de vie. Que la prévention occupe le devant de la scène constitue une bonne nouvelle ! Le service sanitaire a pour objectif de faire des étudiants les ambassadeurs de la prévention dans tous les milieux, en particulier à l'école.

Faut-il rappeler – à vous sans doute pas, madame la ministre, mais à nos collègues – qu'un quart des jeunes fument quotidiennement, que 18 % des 6-17 ans sont en surpoids et 4 % touchés par l'obésité, que la sédentarité ne cesse de croître et concerne 80 % des adultes ou que les suicides sont la deuxième cause de décès des 15-24 ans ? Il y a là autant de sujets de préoccupation, et j'en passe !

M. Fabien Di Filippo. C'est la faute de Macron !

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe. L'école est un milieu privilégié pour la promotion de la santé, en particulier de l'éducation à la santé, qui en est un des ressorts. Le dispositif reposant sur la mobilisation de jeunes étudiants est donc bienvenu.

J'en évoquerai deux enjeux. La promotion de la santé souffre de difficultés, notamment du manque de ressources en milieu scolaire ainsi que de l'insuffisance de la formation et de la coordination des acteurs.

Ce n'est pas l'accumulation des dispositifs qui assurera une bonne promotion de la santé, mais bien leur synergie. Je me fais ici la porte-parole des médecins scolaires – mes confrères et consœurs – qui s'inquiètent de leur rôle et de la place qu'ils occuperont dans la mise en œuvre des nouvelles mesures.

Par ailleurs, celle-ci fait l'objet d'un calendrier exigeant. L'expérimentation commence en effet dès à présent. La brièveté des délais risque de mettre à mal cette réforme positive, ce qui serait dommage pour les enfants comme pour les étudiants, qui doivent vivre une expérience réussie afin de développer le goût de la prévention, voire d'en faire leur carrière.

Madame la ministre, pouvez-vous fournir des précisions sur le service sanitaire, en particulier sur l'articulation entre ses acteurs et les dispositifs existants dans le milieu scolaire ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé*. Madame la députée, le rapport sur le service sanitaire a en effet été rendu à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Frédérique Vidal, et à moi-même, il y a une semaine. Les mesures proposées devraient être opérationnelles sur tout le territoire à la rentrée 2018. Je rappelle qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une promesse du Président de la République visant à développer la promotion de la santé dans tous les milieux.

L'objectif du service sanitaire est de familiariser tous les étudiants en santé aux enjeux de prévention et de promotion de la santé, notamment dans les milieux privilégiés que sont l'école au sens large, les entreprises et les EHPAD. Il est en effet nécessaire que ces étudiants bénéficient de cette formation afin qu'ils intègrent la prévention et la promotion de la santé dans leurs futures pratiques professionnelles.

Le service sanitaire comporte plusieurs temps. Il est effectué sous la responsabilité d'un pédagogue au sein de l'université ou de l'école de santé. Il comporte un temps de préparation, en mode projet, en équipe pluriprofessionnelle, puis une phase de réalisation suivie d'un retour d'expérience et d'une évaluation. Les thématiques prioritaires seront l'alimentation, l'activité physique, la vie sexuelle et affective ainsi que les addictions ; bien entendu, elles pourront être complétées selon les terrains d'expérimentation.

En 2018, le service sanitaire concernera les 47 000 étudiants en santé que sont les infirmiers et les étudiants en médecine, en pharmacie, en odontologie, en maïeutique et en kinésithérapie. L'année suivante, il sera étendu aux 50 000 étudiants en santé et intégrera les autres filières de formation.

Il est impératif que les acteurs des territoires se coordonnent. Le service sanitaire ne se substituera pas à l'action des médecins et des infirmières scolaires ou à celle menée par les associations sur le terrain.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.)

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 654

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 mars 2018](#)